

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/457
5 décembre 2003

(03-6455)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: français

PROPOSITION POUR LE FONCTIONNEMENT DES POINTS D'INFORMATION POUR LES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Communication de Mauritanie

La communication ci-après est distribuée à la demande de la délégation de Mauritanie.

1. Le bon fonctionnement et la bonne coordination des informations sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires seraient facilités par la création d'un comité national des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans chaque pays où cela est possible.

2. Ce comité devrait être institué et officialisé par l'administration nationale. Il devrait comprendre toutes les institutions directement et indirectement impliquées par les mesures SPS. Par exemple, pour la Mauritanie, ce comité comprendrait:

- La Direction de l'élevage et de l'agriculture
- La Direction de la santé publique
- La Direction de la Pêche
- La Direction de la promotion du commerce extérieur
- La Sécurité alimentaire
- La Fédération des producteurs
- La Fédération des importateurs
- La Fédération des exportateurs
- La Fédération des consommateurs
- Les trois points de contact (CIPV, OIE et CODEX)
- Organisations non-gouvernementales.

3. Le comité serait présidé par l'Autorité responsable des notifications et le secrétariat serait assuré par le Point d'information. Le comité fixerait les dates pour des réunions ordinaires (deux fois l'an). Pour des questions pertinentes, le comité convoquerait des réunions extraordinaires. Le siège du comité serait basé au niveau de l'Autorité nationale chargée des notifications. Une banque ou une bibliothèque serait créée au niveau du siège pour stocker toutes les réglementations nationales relatives aux mesures SPS et un classement des notifications des autres pays serait mis en place.

Les avantages de l'existence d'un tel comité

- Avec un comité opérationnel, les membres auront le sentiment que le travail est organisé, structuré; ils seront amenés à se connaître ce qui créera un climat de confiance et une meilleure motivation pour le travail;

- Les membres auront également connaissance des mesures SPS qui ne relèvent pas de leur secteur;
- La participation des producteurs, consommateurs, exportateurs et importateurs au comité permettra de transmettre les informations rapidement et efficacement au niveau national pour que ces derniers puissent prendre les dispositions nécessaires pour appliquer les mesures en vigueur;
- Avec ce comité, le traitement de la correspondance en provenance de l'OMC sera plus rapide et par conséquent des réponses pourront être données dans des délais raisonnables.

Les moyens nécessaires pour l'instauration d'un tel comité

- Un PC connecté à l'Internet
 - Une ligne téléphonique
 - Un fax
 - Un site web
 - Un appui pour l'aménagement d'une salle pour la banque de notifications.
-

PLAN DU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

